



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

Une autre étape de franchise pour le Projet souterrain Odyssey

Malartic, le 20 décembre 2018 – Mine Canadian Malartic (MCM) accueille avec intérêt l'adoption d'une modification du décret émis par le gouvernement du Québec qui donne les autorisations permettant d'exploiter éventuellement le Projet souterrain Odyssey (PSO).

Après une analyse approfondie, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a jugé acceptable sur le plan environnemental les dispositions du PSO. Rappelons que ce projet consiste à mettre en valeur la continuité en profondeur de deux zones minéralisées dont les nouveaux accès de surface seraient situés à 3 kilomètres à l'est du secteur urbain de Malartic. Mentionnons également la synergie visée par le projet en raison, entre autres, de l'utilisation de l'usine et du parc à résidus miniers de l'actuelle fosse.

D'autres conditions seront nécessaires afin de compléter le processus d'autorisation du projet, dont la mise à jour des études économiques, pour une mise en exploitation éventuelle. Concrètement, le PSO pourrait permettre une exploitation pendant environ 10 ans tout en maintenant et créant de 350 à 450 emplois.

« Le Projet souterrain Odyssey s'inscrit dans la continuité du Projet Extension Malartic et de l'exploitation actuelle. Cette décision du gouvernement du Québec est significative et nous permet de continuer à développer le camp minier de Malartic », a déclaré M. Serge Blais, directeur général de Mine Canadian Malartic.

– 30 –

Pour information:

François Bélisle
Conseiller senior communications et relations avec le milieu
Mine Canadian Malartic
Tél. : 819 757-2225 #2417 | Cell. : 819 860-1970
fbelisle@canadianmalartic.com